

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

- MISE À JOUR - AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QU'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le lundi 27 mai 2024 à 16h30. Cet avis est une mise à jour de l'avis public du 22 mai 2024 puisqu'un sujet est ajouté.

Ordre du jour modifié de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Période de questions
4. Constatations de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 27 mai 2024
5. Approbation et autorisation de signature de l'Entente autorisant la réalisation de travaux et engagement à signer une servitude réelle et perpétuelle avec la propriétaire du lot 6 238 247 du cadastre du Québec
6. Approbation et autorisation de signature de l'Entente autorisant la réalisation de travaux et engagement à signer une servitude réelle et perpétuelle avec le propriétaire du lot 6 238 315 du cadastre du Québec
7. Approbation et autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 2024-05 concernant l'évaluation du poste de secrétaire multiservices pour le service des finances, de l'urbanisme et des travaux publics
8. Approbation et affichage de la nouvelle description de poste pour la secrétaire multiservices pour le service des finances, de l'urbanisme et des travaux publics
9. Embauche d'un journalier – chauffeur – opérateur
10. Octroi de contrat pour le déboisement de la zone des travaux du Lac-Chaud Est
11. Période de questions
12. Levée de la séance

DONNÉ À LA MACAZA CE 27^E JOUR DE MAI 2024

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM



Katia Morin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Katia Morin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27^e jour de mai 2024.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM



Katia Morin